



VOIET

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



22076055

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT

20 JUIN 2022

DIVISION MONS
Greffe

N° d'entreprise : 0460 125 240

Nom

(en entier) : Acapela Group Babel Technologies

(en abrégé) : Acapela Group

Forme légale : Société Anonyme

Adresse complète du siège : Boulevard Dolez 33, 7000 Mons

Objet de l'acte : Nomination, renouvellement et démission d'administrateurs

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société anonyme "Acapela Group Babel Technologies" tenue le 28 mai 2021 :

L'assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statutaire de 2022 :

- Mr Serge Boucher - Président - Prorecteur UMons /FPMS Rue d'Houdain 9 B 7000 MONS
- La Société Anonyme Sparaxis, dont le siège social est établi Avenue Maurice Destenay 13, 4000 Liège, numéro d'entreprise 0452.116.307, dont le représentant permanent sera Mr Adrien Grabarski
- La Société de Développement et de Participation du Borinage et du Centre en abrégé « Invest Borinage-Centre », dont le siège social est établi rue des Quatre Fils Aymon 14, à 7000 Mons, numéro d'entreprise 0436.833.758, dont le représentant permanent sera Monsieur Serge Demoulin

Et de nommer comme nouveaux administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statutaire de 2022:

- Mr Alexandre de Saedeleer, Drève de la Meute 16, 1410 Waterloo
- Mr Alexandre Saboundjian, Avenue des Chasseurs 61 1410 Waterloo
- La Société Anonyme Marstrand dont le siège social est établi Boulevard Dolez 33 B 7000 Mons , numéro d'entreprise 0630.749.527, dont le représentant permanent sera Mr Thierry Poskin

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La société [...] désigne comme mandataire spécial, avec pouvoir de substitution: Hadrien Chef, Frank Hoogendijk et Violette Keppenne, avocats ayant leurs bureaux à 1000 Bruxelles, Place du Champ de Mars 5, ou tout autre avocat du cabinet Osborne Clarke SCRL, établi à la même adresse, chacun pouvant agir seul, aux fins de représenter la sousignée lors de l'accomplissement de toutes les formalités requises par la loi en vue de la publication des documents par (i) dépôt au greffe du tribunal de l'entreprise compétent, (ii) par publication au Moniteur Belge et (iii) par la mise à jour de l'inscription dans la Banque Carrefour des entreprises, et ce pour les décisions prises par l'assemblée générale du 28 mai 2021 [...]

A cette fin le mandataire spécial signera tous les documents, prendra toutes les mesures nécessaires auprès du greffe du tribunal de l'entreprise, des guichets d'entreprise et du registre belge des personnes morales et de manière générale il fera tout ce qui est nécessaire.

Pour extrait analytique

Frank HOOGENDIJK

Mandataire

Déposé en même temps: procuration spéciale

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/06/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).